

Mandat de prélèvement automatique

Abonnement Tout Public



Document à remplir recto/verso

Nom de l'abonné :

Prénom de l'abonné :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Téléphone :

Email :

Date de naissance : / /

Cochez les mois où vous souhaitez être prélevé automatiquement.

Année 20.....

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc

Année 20.....

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc

Au-delà de l'échéance choisie, ce document est à renouveler.



Vous avez jusqu'au 10 du mois en cours pour prendre votre abonnement pour le mois suivant. Les prélèvements automatiques sont retenus sur votre compte bancaire autour du 20 du mois.

Exemple : Je souscris au prélèvement automatique le 1^{er} juin, je serai donc prélevé autour du 20 juin pour mon abonnement du mois de juillet.

En cas d'impayé, la carte SIMPLICITÉS est bloquée : la régulation devra être faite à l'agence entre le 20 du mois en cours et le 1^{er} du mois suivant. Un courrier électronique vous sera envoyé.

Exemple : Je reçois un e-mail m'indiquant que mon prélèvement a été refusé le 20 mars donc je dois me rendre en agence entre le 20 mars et le 1^{er} avril afin de régulariser mon abonnement.

Certifie exacts les renseignements donnés ci-dessus.

Fait à,

Signature

Le / /

Si vous choisissez un abonnement annuel, 2 mois vous seront offerts.

Keolis Châlons-en-Champagne met en œuvre un traitement informatique de données à caractère personnel destiné à gérer l'inscription et l'utilisation des transports urbains et/ou scolaires. Ce traitement permet le suivi de votre demande, de votre dossier après son acceptation et son éventuel renouvellement. Conformément à la réglementation en matière de prescription, votre demande est conservée deux années après son examen. Les éléments qui attestent du bénéfice de la prestation de transport scolaire et/ou interurbains sont conservés dix ans. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016. Retrouvez toutes les informations concernant notre Politique de Confidentialité sur le lien suivant : <https://www.sitac.net/politique-de-confidentialite/>. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'adresse postale suivante « Keolis Châlons-en-Champagne – Place Monseigneur Tissier – 51000 Châlons-en-Champagne » ou à l'e-mail suivant donneespersonnelles.sitac@keolis.com. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier – Ne pas compléter

Référence Unique du Mandat (RUM) :

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Téléphone portable :

[illegible][illegible]

Date de signature* : / /

Mention CNIL : Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier